



SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2024

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Les volumes facturés.....	5
II.3.3 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.4 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	7
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	7
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL).....	7
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
V - LES TRAVAUX ET PROJETS.....	11
VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	12
VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	12
VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	12
VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés.....	12
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	14
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	14
VII.1.1 - Préambule.....	14
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	14
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
VII.1.4 - Les taxes.....	15
VII.1.5 - Récapitulatif.....	15
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	17
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	17
VII.2.2 - Compte administratif.....	18
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	18
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	19
Annexe	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance	21
A2 – Informations Agence de l'Eau	25

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

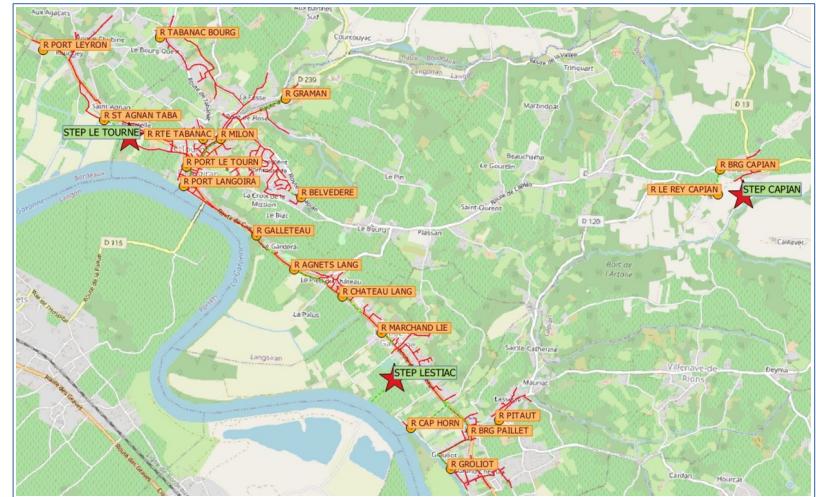
Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Toutes les communes ont des habitations à la fois en assainissement collectif, objet du présent document, et en assainissement non collectif (ANC)

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural, avec de gros bourgs et un habitat diffus. L'économie est tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 2 160, soit environ 4 400 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 7 075 habitants (INSEE) représentant 3 463 abonnés au réseau eau potable, soit un ratio de 2,17 hab/abonné.



2 160 abonnés représentant environ 4 400 habitants

Le contrat actuel se termine le 31/12/2024 et il est renouvelé avec la société SUEZ au 1^{er} janvier 2025

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017. Le contrat se termine le 31 décembre 2024 et un nouveau contrat de 12 ans a été signé avec SUEZ pour le 1^{er} janvier 2025..

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés : Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.

Gestion du service : Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ;

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

- Renouvellement :**
- Gestion des boues des stations ;
 - Intervention pour désobstruer le réseau.
 - Des installations électriques, des télégestions, des pompes
 - Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
 - Des compteurs, des branchements
 - Des installations de traitement hors génie civil
- Divers :**
- Fourniture et mise à jour des plans
 - Campagne de recherche des eaux parasites
 - Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
 - Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

- Investissement :**
- Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
 - Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
 - Déplacement des conduites
- Renouvellement :**
- Des ouvrages de génie civil
 - Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

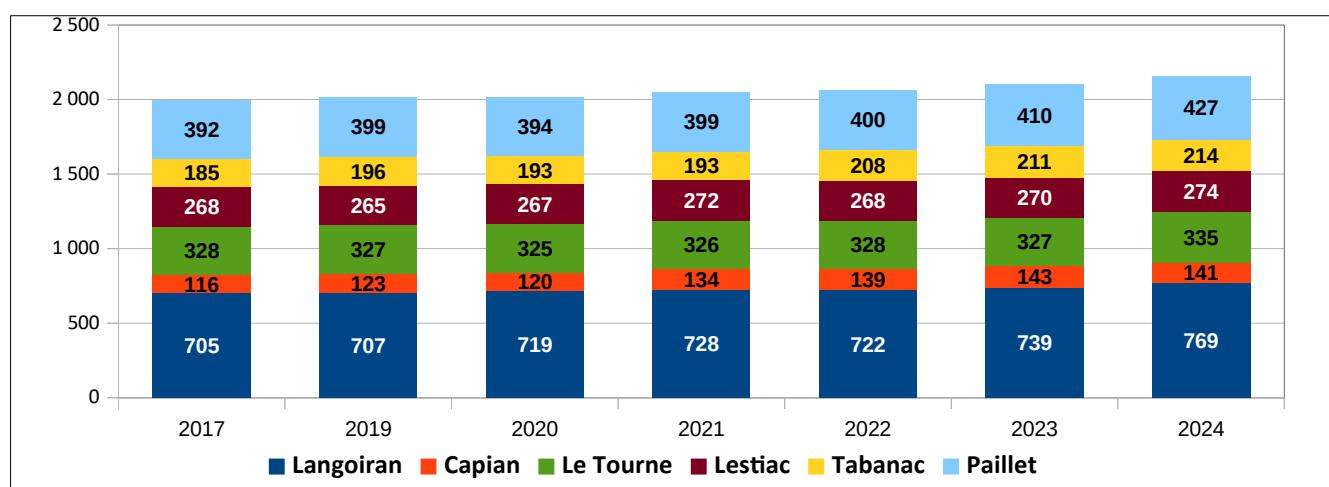
Sur la population totale des sept communes, soit 7 075 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 463 abonnés au service de l'eau potable, dont 3 273 abonnés domestiques, le service d'assainissement dénombre seulement 2 160 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 387 habitants représentant environ 62 % de la population.

Par rapport à 2023, il y a 60 abonnés de plus en 2024.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes :

Une augmentation de 60 abonnés entre 2023 et 2024

	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Progression 2023/2024	
Langorain	707	719	728	722	739	769	30	4,1%
Capian	123	120	134	139	143	141	-2	-1,4%
Le Tourne	327	325	326	328	327	335	8	2,4%
Lestiac	265	267	272	268	270	274	4	1,5%
Paillet	399	394	399	400	410	427	17	4,1%
Tabanac	196	193	193	208	211	214	3	1,4%
Villenave	0	0	0	0	0	0		
TOTAL	2 017	2 018	2 052	2 065	2 100	2 160	60	3,0%



II.3.2 - Les volumes facturés

L'évolution des volumes vendus est la suivante :

Une baisse des volumes facturés sur Le syndicat comme en 2023

	Volume en m ³ /an	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Progression 2023/2024
Capian	6 750	8 535	9 629	10 716	10 281	10 707	426	4,1%
Langoiran	52 894	59 457	60 698	67 040	54 302	54 704	402	0,7%
Le Tourne	22 113	25 886	25 831	25 188	25 655	23 286	-2 369	-9,2%
Lestiac	16 108	19 225	21 081	19 388	20 932	19 025	-1 907	-9,1%
Paillet	23 043	28 236	29 666	28 675	29 083	27 913	-1 170	-4,0%
Tabanac	17 423	11 690	15 960	17 432	16 083	16 698	615	3,8%
TOTAL	138 331	153 029	162 865	168 439	156 336	152 333	-4 003	-2,9%

Des remises pour fuites de 9,3 % du volume facturé

On constate donc une baisse globale de près de 3 % des volumes facturés entre 2024 et 2023 après une baisse de 9 % entre 2022 et 2023.

Le délégataire signale 22 dossiers de remise pour fuite portant sur 14 261 m³ (19 et 7 224 m³ en 2023) dont un dossier à près de 4 972 m³ dans l'année et 3 de plus de 2 000 m³. Ces remises pour fuites représentent près de 9,3 % du volume facturé, ce qui est fort.

II.3.3 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

62 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Des mises à jour de ces schémas ont été réalisées ces dernières années.

Sur les 3 463 abonnés au réseau d'eau potable, seul 62% sont concernés par l'assainissement collectif, les autres dépendants du service de l'ANC.

Les éléments sur l'auto-contrôles des stations d'épuration donnent les résultats suivants (chiffres 2023) :

Secteur	Nord	Centre	Nord Ouest	Ouest	Total
Station épuration	Le Tourne	Lestiac	Capian	/	
Communes concernées	Le Tourne, Langoiran Nord, Tabanac	Lestiac, Paillet, Langoiran sud	Capian	Villenave de Rions	
Population secteur	3 890	2 106	798	373	7 100
Abonnés eau	1 870	1 003	332	174	3 385
Habitants / abonnés	2,08	2,10	2,40	2,14	2,10
Client assainissement	1 137	818	141	0	2 096
Habitants raccordés	2 365	1 718	339	0	4 422
Taux de raccordement	60,8 %	81,6 %	42,5 %	0,0 %	61,9 %

II.3.4 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention.

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Un réseau 32 km de canalisations gravitaires

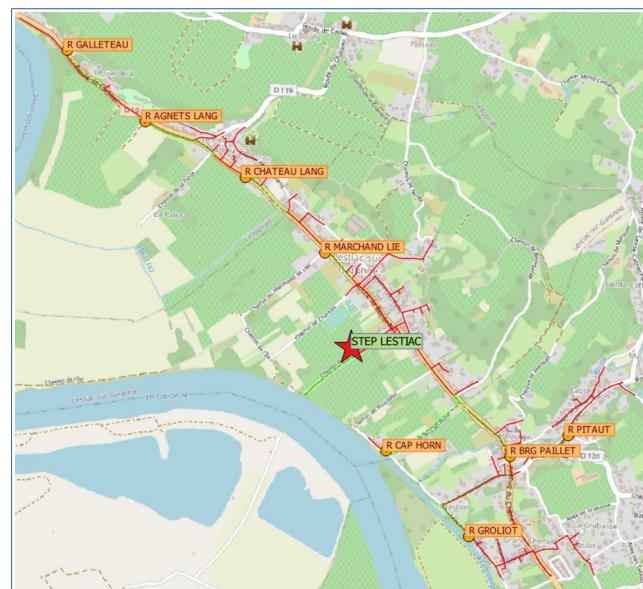
Le linéaire gravitaire total est de 31,80 km, en légère baisse (régularisation des plans) et celui des refoulements de 5,8 km.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

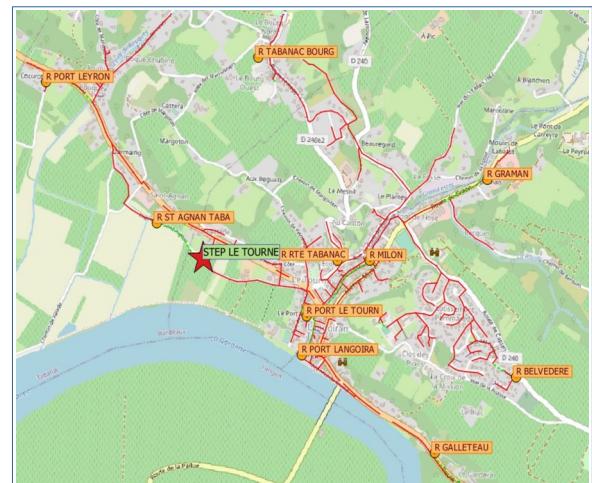
3 stations d'épuration et 20 postes de refoulement

Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac, de Paillet et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires. Le réseau de 14 km dessert 818 abonnés.



Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 9 postes de refoulement. Le réseau gravitaire de 20,1 km dessert 1 137 abonnés soit environ 2 365 habitants

Station de Capian : Station desservant le bourg de la commune de Capian avec 3 postes de refoulement.



III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux . Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

**Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau.
Pas de renouvellements de canalisations engagés par la collectivité depuis 2019**

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Curage préventif											
Valeur (en m)	1 150	320	264	1 333	2 914	1 218	1 717	1 148	(1)	(1)	10 064
Taux de curage	3,83%	1,07%	0,88%	4,40%	9,52%	3,98%	5,61%	3,62%			
Inspections											
Passage caméra (en m)	150	0	264	1 230	2 110	1 218	1 597	1 148	(1)	(1)	7 717
Tests à la fumée (en m)						?					
Renouvellement de canalisation											
Par la collectivité	495			45	278	0	0	0	0	0	818
Contrôle des branchements											
Conforme	1	6									
Non conforme	2	2									
Total	3	8	30	27	6	2	53	110	515	294	1048
Réparations et désobstructions											
Branchements				1	2			8	3	9	11
Canalisations					1	1	1	7	8	8	6
											32

(1) Le curage et le passage caméra a été réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement Il est précisé qu'aucun secteur n'a nécessité plus de deux interventions dans l'année contre 6 en 2016 (idem en 2018). **Le taux de curages fréquents est donc de 0 %**, comme en 2020 et 2021. L'exploitant ne donne pas d'indication utilisable sur la conformité des branchements. L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S. Cependant l'étude diagnostic a montré des dégradations importantes sur des regards en aval du refoulement de Paillet avec la nécessité de remplacer ces regards en 2023. Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL)

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Elle dessert les communes de Lestiac, Paillet et le secteur du Pied du Château sur Langoiran.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il a été mis en place une benne filtrante pour améliorer et fiabiliser le traitement des boues.

La Police de l'Eau a modifié les conditions de gestion de cette station d'épuration par un arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2019. Cet arrêté modifie légèrement la norme de rejet sur la DBO5 mais surtout impose à la collectivité :

- La réalisation d'une étude diagnostique : en cours et à compléter par un diagnostic permanent avant le 31/12/2024
- La mise en œuvre d'un programme d'actions correctives sur la station : prévu en 2024
- La mise en place d'un programme de réhabilitation des réseaux de collecte pour réduire les entrées d'eaux parasites : programme en cours d'élaboration

Cette station a fait l'objet en 2024 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 1 visite de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2023	2024	% évol	2023	2024
Équivalent habitant	2 000	1 267	779	-38,55%	63,4%	38,9%
Volume (m ³ /j)	300	189	189	0,00%	63,0%	63,0%
DBO5 (kg/j)	120	58	45	-22,41%	48,3%	37,5%
DCO (kg/j)	220	143	108	-24,48%	65,0%	49,1%
MES (kg/j)	180	115	48	-58,26%	63,9%	26,7%
Azote (kg/j)	30	17	19	11,76%	56,7%	63,3%
Phosph. (kg/j)	8	2	2	0,00%	25,0%	25,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Des obligations réglementaires en cours de mise en œuvre

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 39 % de sa capacité nominale, en forte baisse

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 39 % (63,4 % en 2023), avec une forte baisse incompréhensible. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes puis une baisse en 2014 et 2015, et une reprise en 2016. Il est très surprenant d'avoir des baisses de 25 % sur la DBO5 et DCO, et de 60 % sur les MES.

La synthèse 2024 du délégataire indique que 818 abonnés, soit 1 718 habitants, sont raccordés à cette station. On constate donc que la charge arrivant réellement correspond à moins de 45 % du calcul théorique. On peut donc supposer que certains abonnés ne sont pas ou mal raccordés, ou qu'une partie de la pollution n'aboutit pas à la station.

Les entrées d'eaux parasites surtout par fortes pluies et inondations

Les charges mesurées sur la station sont assez stables d'un bilan à l'autre .

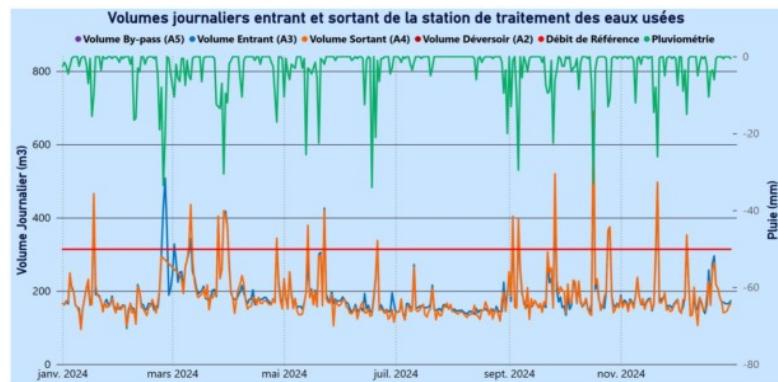
La station a reçu un total de 69 285 m³ en 2024 (69 664 m³ en 2023 et 64 704 m³ en 2022) soit une moyenne de 189 m³/jour ou 63 % de la capacité de la station. Le débit entrant est stable par rapport à 2023.

Le volume maximal journalier mesuré est proche de 500 m³/j (1 400 m³/j en 2021), soit 1,5 fois plus que le débit nominal.

On constate cependant qu'hormis les périodes de fortes pluviométrie, cette station reçoit environ 180 m³/j. Le débit de référence (314 m³/j) a été dépassé 26 fois dans l'année soit 7 % du temps (26 fois en 2023).

Les pluies fortes provoquent des débits importants en entrée de station mais on ne constate pas trop l'influence de la nappe haute en période hivernale.

Les chiffres suivants correspondent à l'arrêté en vigueur en 2019 (nouvel arrêté).



Une bonne qualité du traitement

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	189,0 m3/j	255,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,8 mg/l	5,5 mg/l	80%	98,5%	96,9%	OUI
DCO	125,0 mg/l	28,3 mg/l	42,4 mg/l	75%	95,3%	86,9%	OUI
MES	30,0 mg/l	5,0 mg/l	18,8 mg/l	90%	98,2%	81,3%	OUI
Azote	/	5,3 mg/l		90%	92,4%	78,4%	/
Phosphore	/	3,0 mg/l		90%	42,4%	25,0%	/

La qualité du rejet est bonne sur la totalité des mesures

La Police de l'Eau a indiqué le 18 juillet 2025 que pour l'année 2024 la station était conforme en collecte, traitement et en performance . Elle a cependant rappelé au Syndicat l'obligation de transmettre les conclusions de l'étude diagnostique périodique ainsi que de mettre en place le diagnostic permanent.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN

Cette station a désormais une capacité nominale de 3 000 équivalents habitants (après les travaux d'extension entrepris en 2019).

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile. Il a été mis en place en 2022 des bennes de déshydratation.

Cette station a fait l'objet en 2024 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2023	2024	% évol	2023	2024
Équivalent habitant	3 000	1 852	1 510	-18,5%	61,7%	50,3%
Volume (m ³ /j)	450	324	331	2,2%	72,0%	73,6%
DBO5 (kg/j)	180	93	75	-19,4%	51,7%	41,7%
DCO (kg/j)	360	246	188	-23,6%	68,3%	52,2%
MES (kg/j)	210	137	120	-12,4%	65,2%	57,1%
Azote (kg/j)	42	30	18	-40,0%	71,4%	42,9%
Phosph. (kg/j)	15	3	2	-33,3%	20,0%	13,3%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Une station en grande partie agrandie en 2019

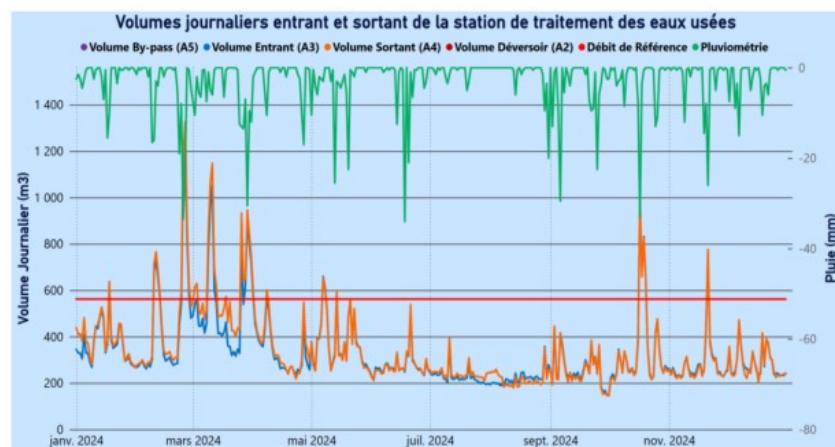
La nouvelle station reçoit en moyenne 74 % de sa capacité hydraulique et 50 % de sa capacité de traitement

La nouvelle station atteint un taux de saturation de l'ordre de 50 %, en baisse par rapport à 2023 (62%).

Le débit moyen est de 331 m³/j (324 m³/j en 2023), soit 59 % de la nouvelle capacité de la station et le débit de référence de 568 m³/j.

La pollution qui arrive à la station correspond en moyenne à 1 510 habitants, ce qui semble un peu faible par rapport à la population théoriquement desservie (> 2 200 eq.hab).

Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites de pluie (et/ou d'inondation). En 2022, le débit n'excède pas 700 m³/j mais en 2023, on retrouve des débits supérieurs à 1 150 m³/j, comme en 2024.



Par rapport au débit de référence de 556 m³, la station a été en surcharge hydraulique 32 jours dans l'année, soit 8 % du temps (32 j et 8 % en 2023, 3 j et 1 % en 2022). Le volume total mesuré en entrée est de 121 181 m³ en 2024 (118 587 m³ en 2023 et 95 832 m³ en 2022).

Le graphique ci-avant montre très bien les augmentations de débits lors des épisodes pluvieux. L'incidence de la nappe haute (période hivernale) est peu visible sauf en cas d'inondation.

Il a été réalisé 12 bilans sur cette station. Les résultats sont les suivants :

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	450,0 m ³ /j	263,0 m ³ /j	357,0 m ³ /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	3,0 mg/l	3,0 mg/l	80%	98,3%	72,0%	100%
DCO	125,0 mg/l	23,7 mg/l	31,6 mg/l	75%	96,1%	89,4%	100%
MES	30,0 mg/l	4,7 mg/l	13,0 mg/l	90%	98,2%	89,4%	100%

Le rejet est conforme aux normes de cette station aussi bien en concentrations qu'en rendements.

La Police de l'Eau a déclaré la station conforme en collecte, traitement et performance depuis 2018.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seule une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Cette station n'a fait l'objet en 2024 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant et de 1 visite du SATESE. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui devrait monter progressivement en charge. Les résultats montrent une diminution de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordées et les extensions de réseau. La charge mesurée est à peine à la moitié de la charge théorique.

Le SATESE indique que l'exploitation nécessite d'être améliorée à la fois d'un point de vue réglementaire (cahier d'exploitation incomplet et pas mis à jour), mais surtout de veiller à lutter contre les plantes indésirables, les colmatages des lits et les chemins d'écoulement préférentiels.

La nouvelle station reçoit en moyenne 59 % de sa capacité hydraulique et 46 % de sa capacité de traitement

Des rendements d'épuration corrects et une conformité des performances indiquée par la Police de l'Eau pour 2024

Le seul bilan de 2022 montre une baisse de la charge entrante avec seulement 20 % de saturation.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale						Taux moyen de saturation		
		2022	2023	2024	% évol	2022	2023	2024	
Équivalent habitant	700	222	162	139	-14,4%	31,7%	23,2%	19,9%	
Volume (m ³ /j)	105	27	22	21,9	-0,5%	25,7%	21,0%	20,9%	
DBO5 (kg/j)	42	8	9	12	33,3%	19,0%	21,4%	28,6%	
DCO (kg/j)	84	33	25	19	-24,0%	39,3%	29,8%	22,6%	
MES (kg/j)	49	18	9	4,1	-54,4%	36,7%	18,4%	8,4%	
Azote (kg/j)	9,8		3	2		0,0%	30,6%	20,4%	
Phosph. (kg/j)	3,5		0	0		0,0%	0,0%	0,0%	

La charge arrivant sur la station représente 138 habitants (162 en 2023), ce qui correspond à la moitié des abonnés raccordés (estimation de 335 eq.hab). La charge varie d'une année à l'autre mais il est rappelé qu'il n'y a qu'une seule mesure par an.

La qualité du rejet lors de cette unique analyse montre que la station respecte ses objectifs. L'analyse du STATEE confirme le respect du rejet. On note cependant comme l'année dernière un traitement moyen de la DCO, ce qui est anormal sur ce type de station et surtout un rendement des MES en limite de la norme.

La Police de l'Eau a classé conforme cette station pour 2019.

Des rejets conformes aux normes

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2023	2024	Normatif	2023	2024	
Volume	105,0 m ³ /j	22,0 m ³ /j	21,9 m ³ /j	/		/	/
DBO5	25,0 mg/l	2,0 mg/l	5,0 mg/l	94%	98,9%	99,0%	100%
DCO	90,0 mg/l	53,0 mg/l	57,0 mg/l	89%	91,4%	92,7%	100%
MES	25,0 mg/l	3,0 mg/l	6,0 mg/l	95%	98,6%	96,5%	100%

Les mesures sur le milieu naturel depuis 2018 ont montré un impact de la station sur les paramètres phosphore, ce qui est normal car la station n'est pas prévue pour traiter cet élément, mais aussi nitrites et parfois la DCO, ce qui montre des dysfonctionnements de la station. A la demande de la Police de l'Eau, ces mesures sont réalisées en amont et aval de la confluence du Rau et de l'Artolie.

Paramètre	Date analyse :	23/04/2024		03/07/2024		
		Prélèvement :	Amont rejet	Aval rejet	Amont rejet	
Conductivité	µS/cm		792	934	797	916
O ₂ dissous	mg(O ₂)/L		11,50	10,10	9,40	6,80
Sat. O ₂	%		97	86	94	68
pH	unité pH		8,20	7,90	8,10	7,70
Temp. Air	°C		8,60	8,60	16,00	15,20
Temp. Eau	°C		8,10	8,40	15,10	15,30
COD	mg(C)/L		2,10	3,30	2,28	3,59
DBO5	mg(O ₂)/L		0,50	0,91	0,54	0,70
DCO	mg(O ₂)/L		5,00	9,32	6,51	9,81
MeS	mg/L		14	6	10	7
NG	mg(N)/L		0,50	3,31	0,50	1,12
NH4	mg(NH4)/L		0,05	0,69	0,05	0,85
NO2	mg(NO ₂)/L		0,02	0,42	0,02	0,95
NO3	mg(NO ₃)/L		13,00	29,00	12,00	31,00
NTK	mg(N)/L		0,50	3,31	0,50	1,12
PO4	mg(PO ₄)/L		0,04	2,68	0,09	1,75
Pt	mg(P)/L		0,02	0,97	0,04	0,57

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Les filières boues des stations de Lestiac et Le Tourne ont été fiabilisées en 2022 par la mise en place de bennes filtrantes au lieu d'une déshydratation mobile. L'extraction plus régulière des boues se ressent fortement sur le bon fonctionnement des stations.

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années

100 % de conformité de la filière

L'arrivée de fuel sur la station de Lestiac a imposé l'évacuation de 1,94 tMS impropre vers un site de traitements spécialisés.

Le tableau ci-dessous donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. Le SATESE confirme une valeur anormalement élevée de la déclaration des boues produites.

On note la forte augmentation de la siccité des boues extraites avec la mise en place de la nouvelle filière.

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Boues						
Tonnes de MS produites	67,2	46,8	50,98	62,15	57,34	56,9
Station de Lestiac	30,5	21,2	21,45	31,15	24,1	25,7
Station de le Tourne	36,7	25,6	29,5	31,0	33,2	31,2
Tonnes de MS évacuées	55,0	34,0	43,7	56,5	53,2	48
Volume (m ³ /an)	4 610	2 630	2 044	570	544	2 080
Siccité	1,2%	1,3%	2,1%	9,9%	9,8%	4,9%
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeurs théoriques de la production de boues						
Habitants raccordés	4 175	3 945	4 120	4 050	4 694	4 197
Boues pour 15 kg/an/hab	62,6	59,2	61,8	60,8	70,4	63,0
Ratio théorique / réel	93,2%	126,4%	121,2%	97,7%	122,8%	112,3%
DBO5 reçus t/an	54,5	51,6	51,7	54,9	43,8	51,3
Boues pour 0,7 kg/kg DBO5	38,2	36,1	36,2	38,5	30,7	35,9
Ratio théorique / réel	176%	130%	141%	162%	187%	159%
Autres sous-produits						
Sables (t/an)	10,5	6,1	0,5		2,72	5,0
Graisses (m ³ /an)	89 m ³	111 m ³	57 m ³	54 m ³	54 m ³	73,1
Refus de dégrillage (t/an)	1,4	1,4	2,6	0,8	5,6	2,4

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES TRAVAUX ET PROJETS

Le Syndicat a réalisé ou prévu les travaux et études suivants :

Tranche	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2022			
100	Petits travaux	Travaux	4 647 €
Travaux ou études réalisés en 2023			
100	Travaux divers	Travaux	243 500 €
38	Réhabilitation poste de Paillet	Travaux	108 000 €
45	Travaux station de Lestiac	Travaux	22 000 €
48	Diagnostic périodique – phase 1	Étude	12 000 €
49	Extension réseau secteur Castaing à Capian	Travaux	162 250 €
TOTAL 2023			547 750 €
Travaux ou études prévus en 2024 et ensuite			
46	Déviation du refoulement suite tourne à gauche à Tabanac	Travaux	25 000 €
48	Diagnostic périodique – suite	Étude	222 000 €
47	Mise en place diagnostic permanent	Travaux	204 000 €
41 et 45	Étude stations Lestiac et Le Tourne	Étude	20 000 €
100	Travaux divers	Travaux	460 000 €
100	Travaux divers suite diagnostic	Travaux	430 000 €
Total projet			1 361 000 €

Le Syndicat doit aussi respecter les prescriptions des arrêtés de mise en demeure établis par la Police de l'Eau. Dans les courriers de juin 2023, la Police de l'Eau a indiqué que ces arrêté étaient suspendus car la collectivité a lancé les projets nécessaires.

Le délégataire a réaliser les travaux suivants :

- Renouvellement de pompes et armoire sur plusieurs postes
- Renouvellement partiel du dégrilleur de la station de Le Tourne
- Renouvellements divers

VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **62,4 %**
- Schéma réalisé et approuvé en 1999 modifié partiellement en 2016
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation et conformité de la performance (Données 2021 de la Police de l'Eau).
- Taux de conformité des stations de **100 %** et index P254.3 de **100 %** (60,5 % en 2019)

VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une connaissance des réseaux qui doit s'améliorer

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **95** sur un total possible de 120 (95 en 2023). Ce résultat est différent de celui indiqué dans le RAD car le délégataire surestime sa connaissance des dates de pose et position des branchements.

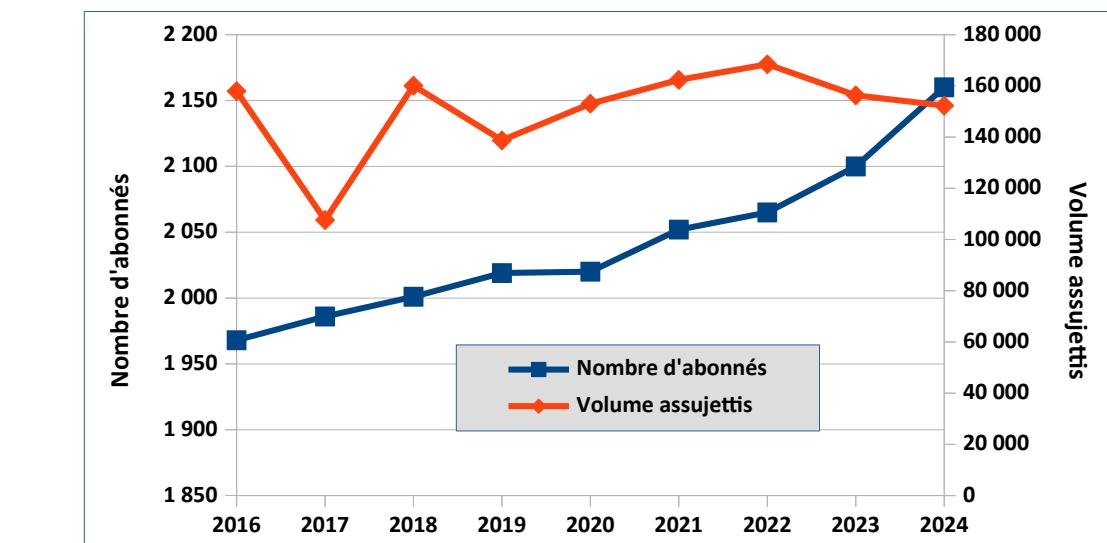
Les renouvellements avant 2018 n'étant plus pris en compte dans le calcul., et le syndicat n'ayant renouvelé que des regards ces dernières années, le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans descend à **0 %** alors qu'il était de 0,48 en 2019 et 0,56 en 2018,

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets directs** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi comme demandé par la Police de l'Eau.

Le **taux de curage fréquent s'établit à 0** pour 1 000 km de réseau en l'absence de secteur nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année (Il était de plus de 16 de 2015 à 2017 avec 6 secteurs repérés).

VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés

Le nombre d'abonnés et les volumes assujettis suivent les courbes suivantes :



On constate sur ce graphique que les données sur les volumes assujettis ne sont pas cohérents avec l'augmentation des abonnés sur les années 2016 à 2019 mais que les données semblent plus cohérentes désormais.

Pour 2023, on note une baisse des volumes facturés (156 337 m³ en 2023 pour 168 440 m³ en 2022, soit une baisse de 7,2%) malgré une augmentation des abonnés. On retrouve ce phénomène sur la plupart des

services d'eau potable, dont celui du Syndicat de Langoiran. Cette baisse se confirme avec seulement 152 334 m³ vendus en 2024.

Les données clientèle sont les suivantes :

Des réclamations qui augmentent

Désignation	2021	2022	2023	2024	Variation en %
Nombre total d'abonnés	2 052	2 065	2 100	2 160	2,9%
Nombre de contacts avec un client	1 743	1 578	1 432	1 692	18,2%
Nombre de contacts écrits avec un client	367	391	387	570	47,3%
Nombre de visites en agence	3	0	0	0	
Nombre de réclamations écrites	60	78	53	78	47,2%
Nombre total de réclamation	213	206	144	241	67,4%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 162	1 191	1 249	1 318	5,5%
Taux de mensualisation	56,6%	57,7%	59,5%	61,0%	2,6%
Montant des impayés N-1	31 740 €	32 302 €	21 960 €	31 768 €	44,7%
Créances irrécouvrables	16 006	11 295	19 825	17 276	-12,9%
Taux d'impayés	4,74 %	4,47 %	2,87 %	4,38 %	52,6%

Des réclamations écrites en augmentation

Le calcul du nombre de réclamations reçues par le délégataire donne un taux de **36,1 réclamations pour 1 000 abonnés**, en ne tenant compte que des 78 réclamations écrites comme prévu par la réglementation. Cette valeur est en hausse par rapport à 2023 (25,2%)

Ce taux est élevé. Les causes des contacts et réclamation sont les suivantes :

Des réclamations principalement sur les aspects facturation

Motifs du contact	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Répartition
Gestion du contrat	183	162	201	186	173	390	23,0%
Facturation	292	206	178	194	160	219	12,9%
Encaissement	571	378	406	308	296	325	19,2%
Travaux	30	14	35	95	82	64	3,8%
Information	822	745	880	778	701	673	39,8%
Autres	40	35	43	17	20	21	1,2%
TOTAL	1 938	1 540	1 743	1 578	1 432	1 692	

Un taux d'impayés élevé

Le taux d'impayés se dégrade à nouveau avec une valeur de 4,4 %, (2,87 % en 2023 et 4,47% en 2022). Ce taux devient supérieur à ceux à d'autres secteurs et à la moyenne nationale de 2,68 %.

Le montant des créances irrécouvrables est élevée. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fonds de solidarité logement selon le tableau indiqué sur RPQS de l'eau potable (cumul eau + assainissement pour la partie collectivité – Pas de données en 2023 et 2024) :

Il n'est pas signalé en 2019 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit un taux de 0 pour 1 000 habitants. Cette valeur est anormale.

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif facturé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

Des augmentations régulières pour faire face aux besoins financiers du Syndicat en raison des lourds investissements

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. le Syndicat a fixé les tarifs suivants (délibération du 9 décembre 2022 pour l'année 2023 et du 19 décembre 2023 pour l'année 2024). Pas d'évolution en 2025

2024	Prix au 1er janvier 2023	Prix au 1er janvier 2024	Prix au 1er janvier 2025	Variation en % 2025/2024	Variation en valeur
Abonnement	21,00 €/an	21,69 €/an	21,69 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	2,110 €/m3	2,180 €/m3	2,180 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation. En 2025, il s'agit du tarif du nouveau contrat.

2024	Prix au 1er janvier 2023	Prix au 1er janvier 2024	Prix au 1er janvier 2025	Variation 2023 / 2024	Variation 2024/2025	
Abonnement				En %	En %	En valeur
Tous	21,59 €/an	28,04 €/an	50,00 €/an	29,87%	78,32%	21,96 €
Consommation						
0 à 60 m3	0,9710 €/m3	1,0970 €/m3	1,3980 €/m3	12,98%	27,44%	0,30 €
61 à 100 m3	1,4320 €/m3	1,6180 €/m3	1,8180 €/m3	12,99%	12,36%	0,20 €
> 100 m3	1,7780 €/m3	2,0090 €/m3	3,3560 €/m3	12,99%	67,05%	1,35 €

Le tarif du délégataire augmente de 1,6 à 2,6 % par an selon l'évolution des index de la formule de révision avec un sursaut à 3,40 % en 2023. L'application de l'avenant en novembre 2023 a une incidence de plus de 7 % puis une augmentation de 5 % en 2024 en raison du coût de l'énergie. Le tarif du nouveau contrat conduit à une forte hausse.

VII.1.4 - La TVA

La TVA du service de l'Assainissement est de 10 % depuis 2014.

VII.1.5 - Les Redevances Agence de l'Eau

L'année 2025 marque une évolution importante des redevance de l'Agence de l'Eau avec la création d'une **Redevance performance Assainissement** qui est facturée à la collectivité par l'Agence de l'Eau. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2025, le délégataire perçoit cette redevance performance auprès des abonnés selon le montant fixé en 2024 par la collectivité et reverse en 2026 les sommes collectées à la Collectivité. L'agence de l'Eau facture en juin 2026 la collectivité sur les bases des volumes vendus en 2024.

Le calcul de cette redevance est complexe car elle dépend de nombreux paramètres comme le fonctionnement des stations, de l'autocontrôle, les performances du réseau par temps sec et par temps de

Des augmentations régulières pour faire face aux besoins financiers du Syndicat en raison des lourds investissements

Une augmentation de la part délégataire de 3,4 % en 2023 puis 7 % avec l'avenant et 5 % en 2024

Une redevance en grande évolution mais avec beaucoup d'incertitudes

pluie, la gestion des boues,... La plupart des données nécessaires à son calcul doivent être fournies par la Police de l'Eau. Les tarifs 2026 sont calculés en fonction des données de 2024.

Pour 2025, le Syndicat a délibéré en fixant la redevance à **0,105 €/m³**

Les calculs pour 2026 sont provisoires car l'Agence de l'Eau ne devrait donner les valeurs que prochainement.

Le tableau de calcul joint en annexe montre que la valeur du coefficient de 0,300 est obtenu pour les stations de Le Tourne et Capian en raison de leur bon fonctionnement mais que la station de Listrac est pénalisée par les boues contenant du fuel et qui n'ont pas pu être évacuées vers une filière de valorisation .

Le coefficient global pondéré par la DCO traitée conduit à une valeur de 0,300 (valeur possible entre 0,300 et 1,000). Le montant de base de la redevance de l'Agence est de 0,140 €/m³

La valeur de la redevance 2026 est estimée à 0,075 €/m³, soit pour un volume facturé de 152 334 m³ en 2024, une facture de 11 425 € HT à payer en 2027 par le Syndicat sur une redevance totale possible avant abattement de 38 100 €.

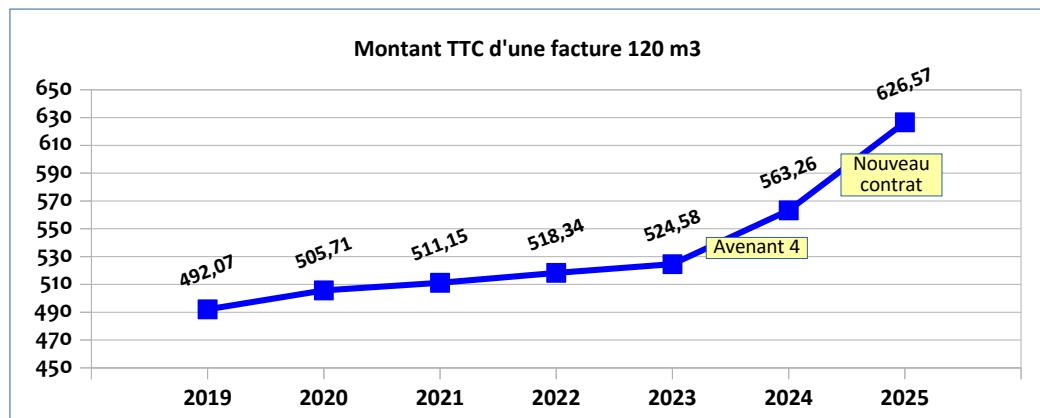
Jusqu'en 2024, s'ajoute une taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" d'une valeur de 0,245 €/m³ en 2017 et de 0,250 €/m³ depuis 2018. Cette redevance est donc stabilisée.

Au total, la redevance va passer de 0,25 €/m³ en 2024 à 0,105 €/m³ en 2025 puis à 0,0303 en 2026.

VII.1.6 - Récapitulatif

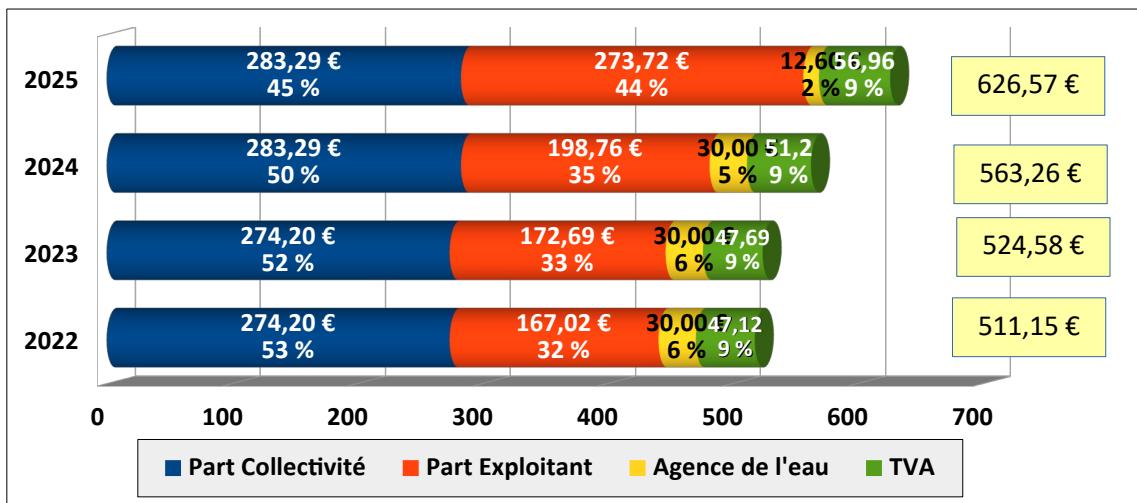
Comme demandé par la réglementation, les données ci-dessous correspondent à une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE). Le graphique ci-dessous donne la répartition des coûts d'une facture de 120 m³.

L'évolution du montant TTC d'une facture de 120 m³ est donc le suivant :



On constate ainsi l'incidence importante des avenants qui sont nécessaires pour tenir compte de l'évolution du service, dont de nouvelles installations puis du nouveau contrat.

La répartition au 1^{er} janvier est donc la suivante :



En 2022, la hausse de 1,41 % conduit à un prix de 518,34 € TTC soit un tarif de 4,32 €/m³

En 2023, le tarif est de 4,37 €/m³ pour un total de 524,58 €

En 2024, une forte augmentation tenant compte de l'avenant de fin 2023 et de l'incidence de l'énergie avec un total de 563,26 € TTC, soit 4,69 €/m³

En 2025, le tarif du nouveau contrat et une baisse des redevances de l'Agence de l'Eau pour un total de 626,57 € soit 5,22 €/m³

Un classement dans les collectivités les plus chères de Gironde

2024	1er janvier 2023	1er janvier 2024	1er janvier 2025	Variation en % 2024/2023	Variation en % 2025/2024
Part collectivité					
Abonnement	21,00 €/an	21,69 €/an	21,69 €/an	3,29%	0,00%
Consommation	2,1100 €/m ³	2,1800 €/m ³	2,1800 €/m³	3,32%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	21,59 €/an	28,04 €/an	50,00 €/an	29,87%	78,32%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,971 €/m ³	1,097 €/m ³	1,398 €/m³	12,98%	27,44%
60 à 100 m ³	1,432 €/m ³	1,618 €/m ³	1,818 €/m³	12,99%	12,36%
> 100 m ³	1,778 €/m ³	2,009 €/m ³	3,356 €/m³	12,99%	67,05%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Agence	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,1050 €/m³	0,00%	-58,00%

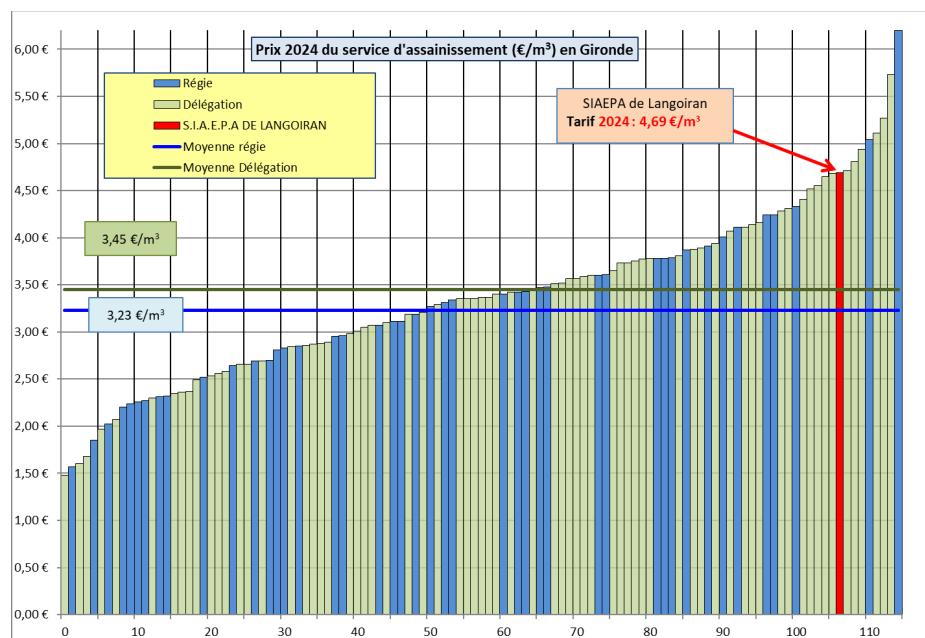
Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2024	Prix janvier 2025	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	21,69 €	21,69 €	/	0,18 €
Consommation	261,60 €	261,60 €	0,00%	2,18 €
Part exploitant				
Abonnement	28,04 €	50,00 €	78,32%	0,42 €
Consommation	170,72 €	223,72 €	31,04%	1,86 €
Sous total hors taxes	482,05 €	557,01 €	15,55%	4,64 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	30,00 €	12,60 €	-58,00%	0,11 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	512,05 €	569,61 €	11,24%	4,75 €
TVA à 10%	51,21 €	56,96 €	11,24%	0,47 €
TOTAL TTC	563,26 €	626,57 €	11,24%	5,22 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 5,22 €/m³ TTC (4,64 €/m³ HT), soit un total TTC de 626,57 €/an (1er janvier 2025)

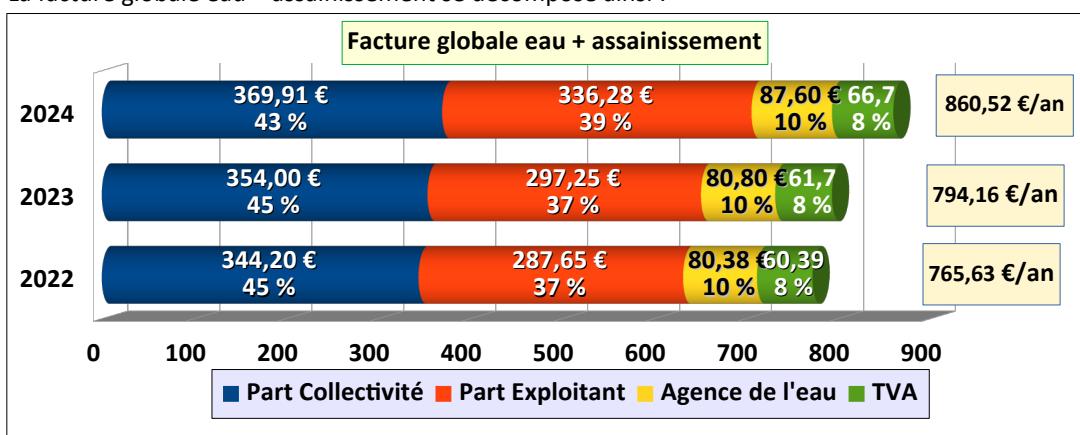
Par rapport aux autres services de la Gironde, le SIAEPA de Langoiran se classe dans les 10 services les plus chers, avec près de 1,25 €/m³ au-dessus de la moyenne (données 2024).



Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2024 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 7,17 €/m³ (total annuel de 860,50 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 5,73 €/m³ soit 688 €/an en Gironde en 2024.

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

En 2024, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 860,52 € TTC, soit un prix de 7,17 €/m³



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

En 2024, le service comptabilise 152 334 m³ vendus (156 337 m³ en 2023 et 168 440 m³ en 2022).

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (hors PFAC) :

2024	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés		2 160	
Volume vendu		152 334 m3	
Prix abonnement	21,69 €/an	28,04 €/an	
Prix au m3	2,1800 €/m3	1,4220 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	46 850,40 €	60 566,40 €	107 416,80 €
Consommation	332 088,12 €	216 618,95 €	548 707,07 €
Total théorique	378 938,52 €	277 185,35 €	656 123,87 €
CARE 2024	372 590,00 €	263 280,00 €	635 870,00 €
Rappel CARE 2023	368 105,00 €	237 014,00 €	605 119,00 €
Déférence	4 485,00 €	26 266,00 €	30 751,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de versement de la part collectivité par l'exploitant, ainsi que des variations des abonnés en cours d'année.

Les recettes annoncées se rapprochent des valeurs théoriques avec une hausse des recettes en raison de l'augmentation des tarifs

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par le Comité Syndical, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

2024		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2024	Dépenses	253 226,97 €	356 403,93 €	609 630,90 €
	Recettes	500 905,33 €	262 071,30 €	762 976,63 €
	Balance	247 678,36 €	-94 332,63 €	153 345,73 €
Report exercice 2023		697 807,04 €	145 328,46 €	843 135,50 €
Résultat cumulé au 31/12/2024		945 485,40 €	50 995,83 €	996 481,23 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			-490 595,62 €	-490 595,62 €
Clôture exercice 2024		945 485,40 €	541 591,45 €	1 487 076,85 €

Ce compte administratif montre que les recettes d'investissement n'arrivent pas à compenser les dépenses et que l'exercice est à l'équilibre grâce aux bons résultats cumulés et à des restes à réaliser (attente de

Une recette du Syndicat et de l'exploitant en hausse malgré la diminution des volumes vendus du fait de l'augmentation des tarifs

Un compte administratif qui s'équilibre mais peu de travaux en 2023

subventions). Le Syndicat reconstitue des réserves mais a peu dépenser en 2023 et 2024. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des travaux.

VII.2.3 - Évolution de la dette

Le Syndicat a dû faire face à de gros besoins financiers, en particulier pour la station d'épuration de Le Tourne.

Il a donc été réalisé les opérations financières suivantes :

- 2019 : un prêt de 52 1746 € sur 20 ans au taux de 0,98 % pour une annuité de 2 885,54 €/an
- 2019 : un prêt de 1 100 000 € sur 25 ans au taux de 2,24 % pour une annuité de 63 003,69 €/an avec un décalage du remboursement du capital en 2023 (paiement d'une partie des intérêts seulement) afin de régler l'emprunt relais et d'attendre la fin des emprunts de 2021 et 2022.
- L'arrêt en 2022 de 2 emprunts soit une baisse de 29 000 € de l'annuité
- **L'arrêt en 2023 de 8 emprunts soit une baisse de 73 000 € de l'annuité**

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 414 017,06 € en 2023 (1 729 680,67 € en 2023). La dette s'étale aussi avec des emprunts longs.

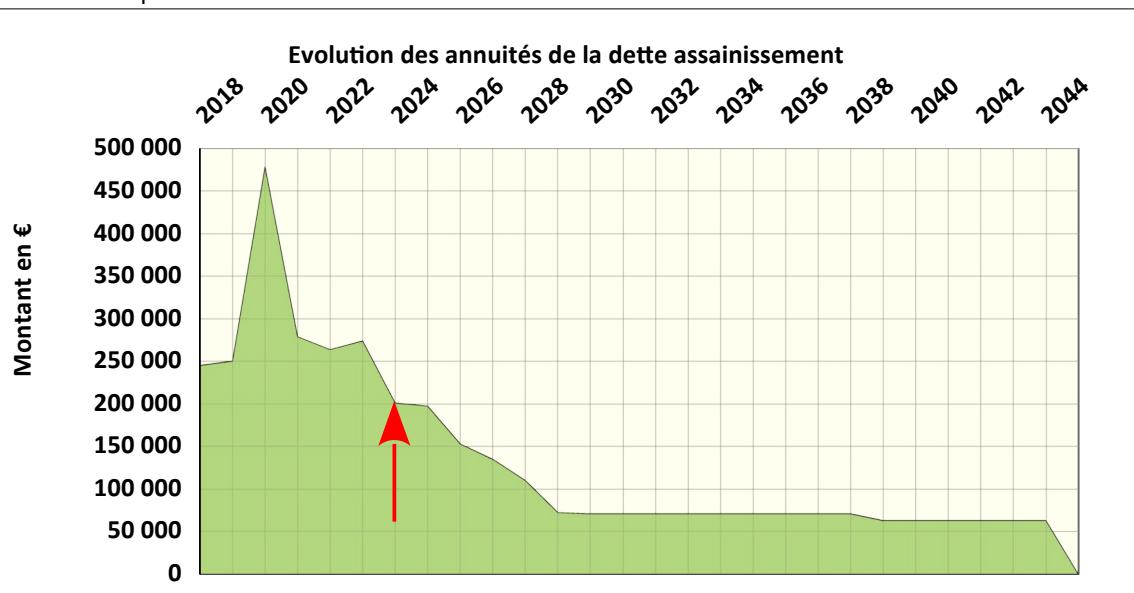
Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2023	2024	Variation
Encours de la dette	1 729 680,67 €	1 414 017,06 €	-315 663,61 €
Remboursement annuel	274 118,12 €	201 153,72 €	-72 964,40 €
dont capital	224 760,18 €	159 957,66 €	-64 802,52 €
dont intérêts	49 357,94 €	41 196,06 €	-8 161,88 €
Nombre d'abonnés	2 100	2 160	60
Dette par abonnés	823,66 €	654,64 €	-169,02 €
Remboursement annuel par abonné	130,53 €	93,13 €	-37,41 €

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2022 est de 3,8 ans (6 ans en 2023).

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après. On constate une augmentation jusqu'à un pic de 480 000 €/an d'annuités en 2020 à cause du remboursement des 200 000 € du prêt relais, puis des chutes successives pour arriver à 200 000 € en 2024 puis un plateau à 71 000 € de 2029 à 2038, un autre plateau à 63 000 € pour finir les emprunts en 2044.

Le Syndicat va donc récupérer des capacités financières progressivement sur les 10 prochaines années, hors nouvel emprunt.



L'état de la dette est détaillé ci-dessous :

Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2024		
									Capital	Intérêts	Annuité
2009	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	4	2028	300 000,00 €	85 105,88 €	18 207,45 €	5 420,26 €	23 627,71 €
2012	Paillet	CA	15 ans	4,45%	3	2027	65 990,01 €	16 849,24 €	5 144,74 €	978,73 €	6 123,47 €
2018	Prêt 2018	CE	20 ans	1,90%	14	2038	82 770,00 €	61 120,71 €	3 780,10 €	1 233,12 €	5 013,22 €
2010	STEP Capian	CE	15 ans	3,14%	1	2025	192 000,00 €	15 358,92 €	14 891,32 €	949,86 €	15 841,18 €
2012	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	3	2027	120 000,00 €	30 530,22 €	9 250,12 €	1 929,35 €	11 179,47 €
2015		CE	10 ans	2,15%	1	2025	50 000,00 €	5 482,39 €	5 367,00 €	233,26 €	5 600,26 €
2015		CE	10 ans	2,15%	1	2025	40 000,00 €	4 385,89 €	4 293,60 €	186,61 €	4 480,21 €
2015		CE	10 ans	1,93%	1	2025	50 000,00 €	5 358,86 €	5 257,35 €	204,89 €	5 462,24 €
2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	2	2026	167 500,00 €	22 435,55 €	10 564,13 €	1 343,09 €	11 907,22 €
2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	2	2026	87 500,00 €	11 720,06 €	5 518,58 €	701,61 €	6 220,19 €
2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	3	2027	100 000,00 €	20 611,11 €	6 270,29 €	1 247,30 €	7 517,59 €
2019	STEP Tourne	CE	25 ans	2,24%	20	2044	1 100 000,00 €	1 006 733,75 €	39 566,56 €	23 437,13 €	63 003,69 €
2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	1	2025	162 000,00 €	10 672,46 €	10 315,63 €	726,19 €	11 041,82 €
2013	Paillet	Dexia	15 ans	5,29%	4	2028	102 237,02 €	33 915,62 €	7 441,33 €	2 187,78 €	9 629,11 €
2019	Prêt 2019	CM	20 ans	0,98%	15	2039	52 176,00 €	40 069,96 €	2 468,66 €	416,88 €	2 885,54 €
2013		AGE	15 ans	0,00%	4	2028	66 202,50 €	30 894,50 €	4 413,50 €	0,00 €	4 413,50 €
2014	Capian	AGE	15 ans	0,00%	5	2029	28 372,50 €	11 177,09 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	1	2025	23 920,93 €	1 594,85 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	0	2024	55 815,50 €	0,00 €	3 721,08 €	0,00 €	3 721,08 €
GÉNÉRAL							2 846 484,46 €	1 414 017,06 €	159 957,66 €	41 196,06 €	201 153,72 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2023	Valeurs 2024	Evolution 2024/2023	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 368	4 694	≈	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	≈	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	56,5	53,3	≈	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	4,69	5,22	—	2,62
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	62,0	62,4	≈	94
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	95	95	+	74
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	≈	90
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	≈	94
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	≈	68
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	≈	99,5
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m³	0,001	0,001	≈	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,0	0,0	≈	0,04
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,00	0,00	≈	5,72
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,00	0,00	≈	0,48
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100	100	≈	96
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	≈	46
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	5,7	3,8	+	4,37
P257.0	Taux d'impayés	%	2,87	4,38	—	3
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	25,2	36,1	—	1,45

Données ONEMA : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre une faible évolution par rapport à 2023 :

- De bons index sur les parties techniques liées aux stations d'épuration avec 100 % de conformité
- Une quantité de boues produites qui se stabilise avec la modification et la fiabilisation de la filière par ajout des bennes filtrantes
- Un indicateur de connaissance du réseau qui est correct mais qui était surestimé car en réalité le délégataire ne connaît pas la date de pose de 165 tronçons sur les 896, soit 18 % et ne dispose d'aucune altimétrie. Le véritable score est donc de 85/120 et non pas de 105/120 comme annoncé dans le RAD.
- la disparition des points de curages fréquents ;
- Le taux de renouvellement trop bas car le calcul ne retient que les 5 dernières années et la collectivité n'a pas commencé son programme de réhabilitation pourtant nécessaire pour réduire les entrées d'eaux parasites ;
- Une durée d'extinction de la dette qui diminue avec les baisses prochaines des annuités
- Des réclamations toujours aussi nombreuses ;
- Un taux d'impayés qui repasse à de fortes valeurs
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a encore augmenté avec le nouveau contrat et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales.

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 563,24 € TTC en 2024 et 626,57 € TTC en 2025 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 4,69 €/m³ en 2024 et 5,22 €/m³ en 2025.

La facture eau + assainissement de 120 m³ en 2024 est de 860,60 € TTC, soit 7,17 €/m³. Elle est largement au-dessus des valeurs 2024 sur la Gironde, soit 5,73 €/m³ TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

IX - FICHE DE CALCUL DES INDICATEURS

FICHE DE SYNTHESE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2024**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

VP 056 : Nombre d'abonnés du service : **2 160** (2100 en 2023) Ratio AEP : 2,17 hab / abonné
D201.0 : Nombre d'habitants desservis : 4 694 (4368 en 2023)
VP 124 : Nombre potentiel d'abonnés : 3 463 (selon abonnés au réseau AEP)
P201.1 : Le taux de desserte est de : **62,4%** (valeur en 2023 : 62 %)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux

Existance d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5		100%	5
0 à 15		97%	15
TOTAL A+B			45
10		X	
0 à 5		0%	0
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
TOTAL			95

B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées (P202.2) est de 95 sur 120

L'indice de l'année 2023 était de : 95 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998 et 2016)
 Pollution de la zone collective : 281,62 kg/j de DBO5 (base 60 g / habitant potentiel)
 Pollution industrielle :

TOTAL 281,62 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

Nombre de bilans réalisés : **25**

Le Tourne Lestiac Capian

Bilans conformes : **25**

Autocontrôle : 12 12 1

Conformité : 12 12 1

Bilans dans domaine de garantie : **24**

100% 100% 100%

Bilans conformes dans DTG : **24**

dans DTG 12/12 12/12 1/1

Données Police de l'Eau de septembre 2022 sur bilans 2021	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance locale (P205.3)	DBO5 en kg/j	2023
Le Tourne	100%	100%	100%	75	100%
Lestiac	100%	100%	100%	45	100%
Capian	100%	100%	100%	12	100%
Moyenne	100%	100%	100%	132	100,0%
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)			100,0%		100,0%

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau :	38,2	km				
	2024	2023	2022	2021	2020	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0				Total	0,000 km
Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions :	0					
	2024	2023				
P253.2 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,00%	0,00%				P253.2
P251.1 Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%				P251.1
P252.2 Taux de curage fréquent pour 100 km	0,0%	0,0%				P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 52,6 t MS (1,2 kg MS/ kg DBO5 traité / an)
Production réelle de boues : 57,4 t MS soit 109,2 % (62,2 t en 2023)
 Filière boues : déshydratation par bennes et compostage
 Conformité de la filière : **Oui**
Boues éliminées par la filière : 53,2 t MS

abonnés :

	2024	2023
P206.3 Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%

P206.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)
 Evaluation du bassin amont aux déversements
 Témoins des moments et importance des déversements
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
			TOTAL
			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
			TOTAL
			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2023 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :

2 160 abonnés

Nombre de réclamation :

78 réclamations

Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :

0 nouveaux branchements

Délai contractuel d'ouverture du branchement :

15 jours

Nombre de non respect du délai d'ouverture :

0 Non respect

	2024	2023
P258.1 Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	36,11	25,24
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

P258.1

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 160	Consommation :	2,0800 €/m ³
Montant abonnement :	21,00 €/an	Volume facturé :	152 334 m ³
Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	419 451,43 €	Frais généraux :	20 009,63 €
PFAC :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	28 582,06 €	Charges financières :	16 403,40 €
Recettes d'équipement :		Capital de la dette :	159 957,66 €
Recettes financières :	40 953,15 €	Travaux :	102 621,28 €
Report année n-1 :	843 135,50 €	Charges exception. :	
Divers :	0,00 €	Autres charges :	36 648,94 €
TOTAL Recettes :	1 332 122,14 €	TOTAL Dépenses :	335 640,91 €
Bilan :	996 481,23 €	Reste à réaliser :	-490 595,62 €
		Clôture Compte Administratif	1 487 076,85 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2024	2023	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 414 017,06 €	1 729 680,67 €	-315 663,61 €	-18,2%
Recettes réelles	488 986,64 €	989 222,10 €	-500 235,46 €	-50,6%
Dépenses réelles	335 640,91 €	733 685,60 €	-398 044,69 €	-54,3%
Capital remboursé	159 957,66 €	224 760,18 €	-64 802,52 €	-28,8%
Amortissements	180 165,00 €	173 669,76 €	6 495,24 €	3,7%

Montant des factures impayées (année n-1):	31 768,00 €	2023	725 242 €
Montant des abandons de créances :	222,18 €	0,001 €/m ³	2 dossiers

	2024	2023
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	374 972 €	301 966,41 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	3,8 ans	5,7 ans
Taux d'impayés (P257.0)	4,38%	2,87%

9 - Estimation coefficient Agence de l'Eau

Données Police de l'Eau de juin 2024 sur données 2023	Axe autosurveillance (max 0,3)	Axe réglementaire (max 0,2)	Axe performance (max 0,2)	Note totale (0,3 à 1)	DCO en kg/j	Pondération
Le Tourne	0,300	0,200	0,200	0,300	188	56,40
Lestiac	0,300	0,200	0,192	0,308	108	33,26
Capian	0,300	0,200	0,200	0,300	48	14,40
Note moyenne	0,300	0,200	0,197	0,303	344	104,064
Coefficient moyen de la redevance performance (0,300 à 1)				0,303		

Tarif de base Agence	0,100 €/m ³	Tarif à appliquer	0,0303 €/m ³	Volume	152 334 m ³	Montant	4 608 €
----------------------	------------------------	-------------------	-------------------------	--------	------------------------	---------	---------

10 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 694
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	53,2 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	5,22 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	62,4%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100,0%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,001 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,0%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,00%
P254.3	Taux de conformité des stations à l'acte individuel	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	3,8 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	4,38%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	36,1

X - DONNÉES DE L'AGENCE DE L'EAU

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, se déversent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5 du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'imporantes ressources souterraines et un littoral d'environ 650 km.

Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparpillés. Ces 30 % sont essentiellement ruraux, sur les quelques 6 000 communes, 35 % comprennent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**
 90 rue du Professor André-Lavigne
 CS 87001
 33049 Bordeaux Cedex 4
 05 61 36 37 38

DÉLÉGATIONS
ATLANTIQUE-BORDEAUX (Dép. 16 + 17 + 33 + 79 + 86)
 4 rue du Professeur André-Lavigne
 33049 Bordeaux Cedex
 05 56 11 99 99

SAINTE-PÉLAGIE-DE-LARCHE (Dép. 18 + 22 + 24 + 63 + 87)
 19600 Saint-Grand-Larache
 05 58 88 02 00

DÉLÉGATION
ADOUR ET COTIERS
PAU (Dép. 40 + 44 + 65)
 7 boulevard de l'Europe - BP 75033
 64075 Pau Cedex 4
 05 59 80 77 90

DÉLÉGATION
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (Dép. 31 + 32 + 34 + 35 + 36 + 81 + 82)
 37 rue Saint-Michel - BP 1000
 31205 Toulouse Cedex 4
 05 61 32 65 00

RODEZ (Dép. 12 + 30 + 46 + 48)
 Rue de Brivelettes - Bourran - BP 3510
 12255 Bourran Cedex 9
 05 65 75 36 00

Conception : ATELIER DIC - Agence de l'Eau Adour-Garonne | Dépôt légal : 2025 - imprimerie Dubois
 Gérage de l'eau : Bureau d'études Méteo, Stocaphoto & Jean-Louis Dubois

Service Assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un tournant pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin néed dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...

15,3 MILLIONS DE M³
d'eau économisée ou substituée au travers des projets aidés

849
Nombre de paiements pour services environnementaux

87
Nombre de campagnes prioritaires bénéficiant d'actions territoriales (PAT) mis en œuvre

136
Nombre de systèmes d'assainissement aidés (systèmes et réseaux)

124
Nombre d'hectares de surfaces bâties éliminées par les activités économiques dans les zones urbaines existantes

220
kg de substances dangereuses éliminées par les activités économiques

981
Nombre de km de cours d'eau restaurés

31
Nombre de projets de territoires ou de démarche en cours en cours d'élaboration

RF : paiement pour service environnemental

En savoir plus : <https://leau-grand-sudouest.fr/eaue-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTE DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 40% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus : <https://leau-grand-sudouest.fr/vos-redevances/reformez-redevances>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Reportez-vous sur la page 49 du service public d'eau et de l'assainissement

Service Assainissement